

Comment gérer un risque?

- ✚ Protection
- ✚ Prévention: rôle du PPR
- ✚ Gestion de crise
- ✚ Information

ATTENTION !!:

On ne peut pas se protéger de tout!!

A quel type de risque êtes vous soumis?

- ✚ Inondation par débordement de l'Yser et de ses affluents
- ✚ Événements passés récents (arr. cat. Nat): 02/1988, 11/1991, 12/1993, 07/1994, 01/1995, 08/1996, 05/2000, 09/2001
- ✚ Période de retour des événements récents: de l'ordre de 20 ans

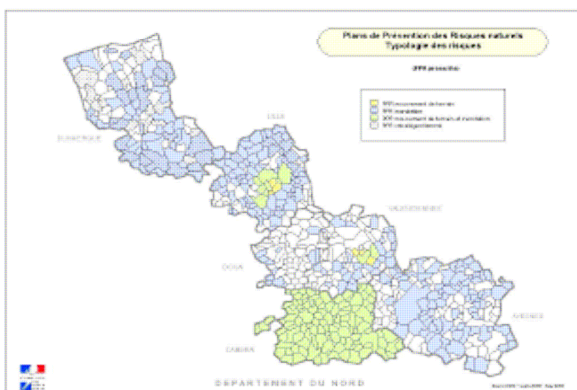
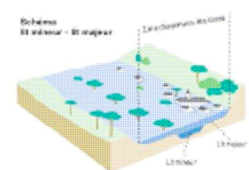
Situation générale du département par rapport au risque?

- ✚ 450 communes où un PPRN est prescrit ⇔ 35 bassins de risque
- ✚ Inondations par débordement, inondations par ruissellement, par remontée de nappes. Mouvement de terrain
- ✚ Ordre de priorités fixés par le MEDD



Les inondations (1)

- ✚ Une inondation est la submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables
- ✚ Au cours d'une crue (augmentation naturelle et importante du débit) le cours d'eau quitte son lit mineur pour occuper son lit majeur en partie ou en totalité



Les inondations (2)

	Sur 1 an	Sur 30 ans (continus)	Sur 100 ans (continus)
décennale (fréquente)	10% ou 1 « chance » sur 10	30% soit presque « sûrement » une fois	99,997% soit « sûrement » une fois
Crue centennale (rare)	1% ou 1 « chance » sur 100	26% ou 1 « chance » sur 4	63% ou 2 « chances » sur 3
Crue millénaire (exceptionnelle)	0,1% ou 1 « chance » sur 1000	3% ou 1 « chance » sur 33	10% ou 1 « chance » sur 10

- ✚ On distingue différents types de crues en fonction de leur intensité et de leur période de retour. On parle de crues décennales, trentennales, ou encore centennales.
- ✚ Il peut exister des périodes de retour plus larges encore avec des intensités de crues extrêmement fortes telles que celles connues par Vaison la Romaine ou la crue a été qualifiée comme tri centennale.

Les inondations (3) Conséquences

✦ Sur les biens :

à l'origine de 80% du
cout des dommages dus
aux cat. nat. en France

✦ Sur les personnes :

A partir de 0.50m d'eau
un adulte peut être mis
en danger :

Forte difficulté dans les
déplacements,
disparition totale du
relief, stress, difficulté à
l'évacuation, etc.

Le Plan de Prévention des Risques (PPR)

CE N'EST PAS :

-) Un programme de travaux
-) La réponse ultime aux problèmes d'inondations

Un PPR n'empêchera pas les phénomènes naturels de
se produire et les zones qui ont été touchées par un
phénomène le seront de nouveau inmanquablement
dans un délai plus ou moins long!!

Responsabilité de l'État et des collectivités face au risque

✦ Informer

✦ Assurer un urbanisme qui n'aggrave pas la
situation.

✦ Préparer la crise

Le Plan de Prévention des Risques (PPR)

C'EST :

-) Un outil de gestion des risques qui entre dans le
cadre de la prévention afin de ne plus commettre les
erreurs passées.
-) Un outil d'aide à la décision pour l'aménagement de
la commune dans le cadre du développement durable.
-) Un ensemble de documents réglementaires élaboré
par les services de la DDE sous l'autorité du préfet.
-) Un document d'urbanisme qui vaut Servitude
d'Utilité Publique.

Les Plans de Prévention des Risques

Présentation

Le PPR : Comment?

- ✦ Arrêté de prescription
- ✦ Élaboration du projet
- ✦ Consultation et enquête publique
- ✦ Projet éventuellement modifié
- ✦ Arrêté d'approbation
- ✦ Annexion du PPR dans les documents
d'urbanisme

Les inondations (3) Conséquences

✦ Sur les biens :

à l'origine de 80% du
cout des dommages dus
aux cat. nat. en France

✦ Sur les personnes :

A partir de 0.50m d'eau
un adulte peut être mis
en danger :

Forte difficulté dans les
déplacements,
disparition totale du
relief, stress, difficulté à
l'évacuation, etc.

Le Plan de Prévention des Risques (PPR)

CE N'EST PAS :

-) Un programme de travaux
-) La réponse ultime aux problèmes d'inondations

Un PPR n'empêchera pas les phénomènes naturels de
se produire et les zones qui ont été touchées par un
phénomène le seront de nouveau inmanquablement
dans un délai plus ou moins long!!

Responsabilité de l'État et des collectivités face au risque

✦ Informer

✦ Assurer un urbanisme qui n'aggrave pas la situation.

✦ Préparer la crise

Le Plan de Prévention des Risques (PPR)

C'EST :

-) Un outil de gestion des risques qui entre dans le
cadre de la prévention afin de ne plus commettre les
erreurs passées.
-) Un outil d'aide à la décision pour l'aménagement de
la commune dans le cadre du développement durable.
-) Un ensemble de documents réglementaires élaboré
par les services de la DDE sous l'autorité du préfet.
-) Un document d'urbanisme qui vaut Servitude
d'Utilité Publique.

Les Plans de Prévention des Risques

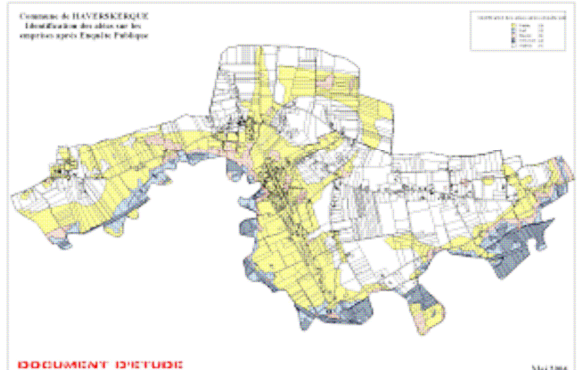
Présentation

Le PPR : Comment?

- ✦ Arrêté de prescription
- ✦ Élaboration du projet
- ✦ Consultation et enquête publique
- ✦ Projet éventuellement modifié
- ✦ Arrêté d'approbation
- ✦ Annexion du PPR dans les documents
d'urbanisme

Le PPR : Comment?

- ✘ Arrêté de prescription
- ✘ *Élaboration du projet*
- ✘ Consultation et enquête publique
- ✘ Projet éventuellement modifié
- ✘ Arrêté d'approbation
- ✘ Annexion du PPR dans les documents d'urbanisme



Le PPR : Qui?

- ✘ La DDE missionnée par l'Etat, via le MEDD.
- ✘ Un bureau d'étude « choisi » par la DDE.
- ✘ Vous les membres du CoCon.
- ✘ Les habitants.

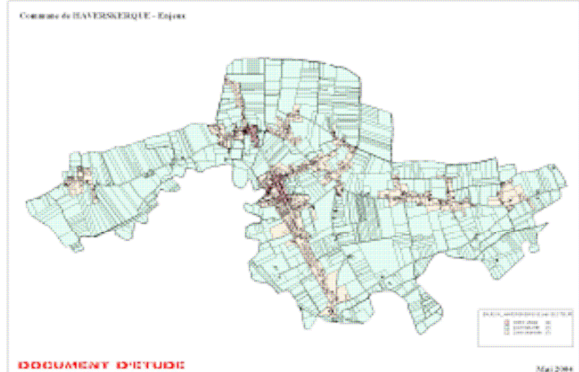
Étape 2 : Élaboration du projet Détermination des enjeux

- ✘ Suite aux études menées pour déterminer avec exactitude les enjeux présents sur le territoire, une carte des enjeux sera réalisée.
- ✘ Cette carte présentera les enjeux actuellement exposés.



Étape 1 : Élaboration du projet Détermination de l'aléa

- ✘ Suite aux études menées pour déterminer avec précision l'aléa qui concerne le territoire, une carte de l'aléa sera réalisée



Étape 3 : Élaboration du projet Zonage réglementaire

- ✦ Par croisement des cartes d'aléa et d'enjeux, nous obtiendrons un zonage réglementaire.
- ✦ Chaque zone correspondra à un objectif de prévention retranscrit dans le règlement.
- ✦ Ce document sera joint aux documents d'urbanisme et orientera les mesures d'urbanisme.

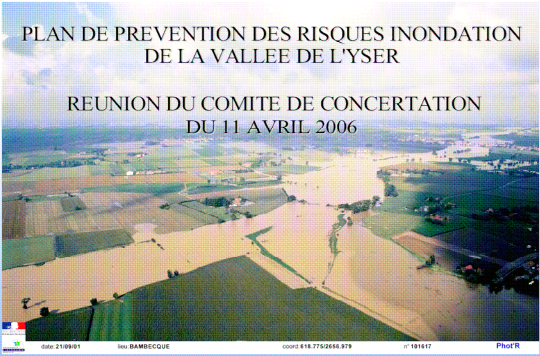


Prochaine action de concertation :

-) La prochaine réunion de concertation aura pour objet de vous présenter l'aléa (AC2). Pour cela nous aurons besoin de vous lors d'enquêtes sur le terrain dont les modalités vous seront indiquées par le BE.



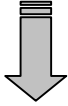
Agenda



Les risques

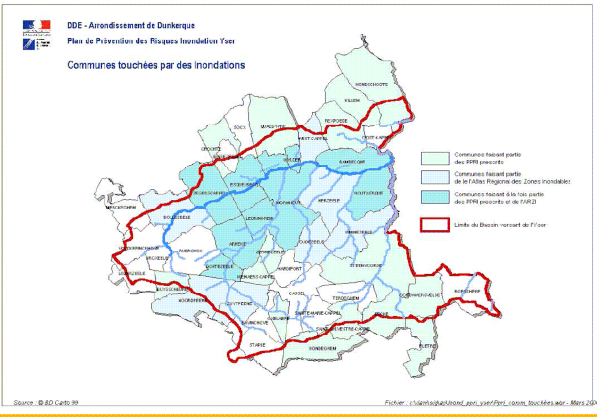
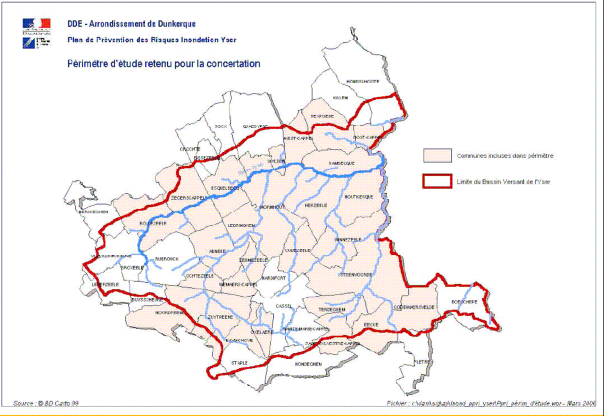
Un périmètre d'étude comprenant 27 communes dont:

- Les communes ayant un PPRI prescrit,
- Les communes ayant un AZI approuvé,
- Les communes étant à l'aval d'une commune étudiée



Les risques

- Arrêtés de catastrophe naturelle sur 41 communes pour débordement et/ou ruissellement
- Atlas des zones inondables sur 16 communes
- Prescription PPRI sur 17 communes

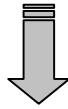


Les risques

Une concertation en 2 groupes de communes identifiés selon un critère hydrographique

Groupe 1: Yser, Peene becque et becque d'Oudezeele

Groupe 2: Yser, Petite becque, Ruisseau d'Herzeele et Ey becque



Les risques

Planning des études

